

Séance du 02.09.2017

Clubs présents : CNY / RFN / MN / NSG / SION / MORG / CNCF / LN

Clubs excusés : CNM / OW88 / LYN / Jérôme Livet

1. Situation et problématique des "meetings clubs"

Alexis Manaigo (AM) remercie les personnes présentes pour cette séance et souligne que cela est dommage que la plupart des autres clubs organisateurs ne prennent pas part à cette séance. L'assemblée s'interroge sur cet état de fait : manque d'intérêt ? indisponibilité (la date avait été annoncée depuis le 21 juillet) ?

Un bref aperçu est fait sur l'objet de cette séance :

- La RSR : une région riche en meeting "clubs" (plus de 20 par saison),
- Plusieurs refus de certains clubs pour surcharge lors de la saison 2016-2017,
- Les programmes des différents meetings ne sont pas liés, différents les uns des autres, et de manière générale, peu ciblé sur des catégories.

La RSR est donc une région dynamique où un bon nombre de club arrivent à s'organiser pour mettre sur pied un meeting. L'intérêt de ces meetings est bien évidemment de permettre aux clubs de faire quelques bénéfices pour leur propre fonctionnement. Cependant, l'aspect financier doit-il prendre le dessus sur l'aspect sportif ? D'autre part, comment expliquer qu'un meeting soit submergé d'inscription, alors qu'un autre à l'inverse soit en manque de participants ? Ces questions nous amènent au point suivant !

2. Propositions et discussion

- Proposition à court terme pour améliorer la situation

Afin d'éviter dans un premier temps que des clubs ne soient pris au dépourvu comme la saison passée, AM propose de mettre en place, pour chaque meeting, une date butoir pour une **pré-inscription**, ou les clubs s'annoncent auprès de l'organisateur au moins 3 semaines-1 mois avant le délai d'inscription. Ceci dans le but qu'un organisateur puisse anticiper une éventuelle surcharge, et que les clubs concernés puissent éventuellement opter pour une autre option afin que les nageurs ne se retrouvent pas sans meeting.

AM fait remarquer, qu'en principe, les coachs ne choisissent pas les meetings à la dernière minute et que ceux-ci sont déjà planifiés quelques mois en amont. Cela passe donc par le bon sens de chacun de jouer le jeu et de s'annoncer en précisant un nombre de participants (min-max), éventuellement quel type de catégorie de nageurs. Un **formulaire sera proposé** aux coachs/clubs pour faire un test sur la période janvier-juin 2018.

Christophe Debize (CD) précise qu'idéalement, chaque organisateur devrait se **fixer un quota** du nombre de participants pour éviter les surcharges.

Didier Gilbert (DG) fait part de l'expérience du NSG lors du meeting de Neuchâtel (programme très intéressant mais meeting trop long, un mélange des catégories inapproprié pour des équipes qui recherchent les qualifications pour des échéances régionales/nationales).

Florian Veillard (FV) signale que ces remarques avaient été prises en compte pour l'organisation de leur meeting, mais que malgré cela les clubs reviennent tout même et qu'ils étaient également obligés de refuser ou limiter les inscriptions l'année passée.

➤ Propositions pour la saison 2018/2019

Afin d'éviter d'autres désagréments, aussi bien pour les sportifs que pour les organisateurs, AM propose de revoir pour la saison 2018-2019 le programme des meetings proposés en ciblant davantage les catégories (jeunes, élites, meeting de qualification, ...). Les besoins et les attentes ne sont pas les mêmes pour tous, une entente entre les clubs organisateurs pourrait se faire (comme c'est déjà le cas dans le canton de Vaud semble-t-il).

CD propose de mettre en place des périodes de qualifications durant lesquelles les nageurs pourraient se qualifier pour les championnats (régionaux/nationaux) afin de "rassembler" quelque peu la population de nageurs concernés et éviter d'avoir un meeting avec plusieurs niveaux différents.

Jean-Marc Maurer (JMM) trouve l'idée intéressante, mais souligne que certains clubs ne seront peut-être pas intéressés d'organiser un meeting uniquement avec des grands car cela est moins "vendeur" pour le club organisateur (moins de jeunes, moins de parents et donc moins de "chiffre" buvette,...).

CD rappelle que c'est l'aspect sportif que l'on souhaite mettre en avant et non l'aspect financier en priorité. AM poursuit en précisant que ce n'est pas le cas pour tous les clubs organisateurs, et que c'est sans doute sur ce point-là qu'il faudrait améliorer la situation.

Un tour de table est fait pour savoir si cela est une direction qui semble ok pour tous; une large majorité répond positivement.

AM propose de voir ce qu'en pense les clubs organisateurs qui ne sont pas présents, afin d'obtenir leur feedback et de proposer un projet pour la prochaine saison avec les clubs qui souhaitent y prendre part. Une suite sera donnée lors de l'AG technique Natation qui aura lieu le 11 novembre prochain avant l'AG Générale qui aura lieu le même jour.

3. Organisation des manifestations RSR (Championnats/Futura/Kids-Ligue)

AM présente le projet du cahier des charges qui sera publié sur le site RSR dès sa validation par le Comité RSR ainsi que la nouvelle règle qui sera mise en place dès la saison 2017-2018 pour la constitution du jury lors des manifestations RSR (Championnats / Finale Régionale).

➤ Cahier des charges pour les organisateurs

La mise en place de ce document est important afin que chaque organisateur puisse anticiper certains points importants concernant les infrastructures, les attentes avant/pendant et après la manifestation, ...

AM effectue un passage en revue des différents championnats qui sont organisés sous l'égide de la RSR (3 : CRH, CRHCA et CRE), de la Finale Régionale (Kids/Futura) et des meetings de qualifications (Kids/Futura).

JMM effectue quelques remarques: d'abord sur les subsides de la RSR en demandant s'il n'est pas possible de répartir de manière plus équilibrée les versements entre les Championnats. AM répond que cela peut être possible avec un petit remaniement, mais que le budget ne permet pas de grosses modifications. Autre remarque sur les obligations d'effectuer les Championnats/Finale en chronométrage automatique. Il faudrait laisser la possibilité de faire également les compétitions en semi-automatique. AM Entend la demande et effectue la modification, en précisant qu'idéalement cela devrait être en automatique pour ce niveau de compétition.

CD précise une fois encore que l'organisation de Championnats ne doit pas être synonyme de chiffre pour les clubs organisateurs, mais de privilégier l'aspect sportif, en rappelant que c'est un intérêt commun que de pouvoir participer et organiser des manifestations régionales. Le but n'étant pas de sortir déficitaire d'une telle organisation non plus bien évidemment.

➤ Jury lors des championnats/finales

La nouvelle règle qui est proposée est la suivante :

Pour chaque Championnats/Finale régionale, tous les clubs participants devront annoncer lors des inscriptions 1 juge / club ayant 5 participants et 2 juges pour les clubs ayant plus de 10 participants.

CD fait remarqué que l'idée étant sur la bonne voie, il serait souhaitable que tous les clubs participent à cette règle. Tout club participant au niveau régional devrait être en capacité de former au moins 1 juge.

AM propose alors, avec l'accord de la majorité, la règle suivante :

⇒ Sur demande de l'organisateur (**au plus tard 2 semaines avant la manifestation**), la RSR peut aider à la mise en place du Jury (selon la règle de la participation : 1 juge par clubs participants et 2 juges pour les clubs ayant plus de 15 participants)

DG précise également que si un club fournit des efforts pour former beaucoup de juges, et qu'il fonctionne en autonomie (ou quasi), celui-ci devrait être exempté pour les autres manifestations. AM précise que cela est une piste à voir, l'idée étant justement de laisser la possibilité à l'organisateur d'utiliser ou non cette règle. Cela pourrait servir de "compensation" aux clubs qui fournissent des efforts dans la formation de juges.

AM propose, avec la majorité des clubs présents, d'ajouter la règle suivante

⇒ **Particularité:** si un organisateur met en place uniquement son propre jury à l'occasion d'un Championnat ou d'une Finale Régionale, le club concerné peut être exempté de la règle de participation stipulée ci-dessus pour une durée d'une saison.

Par exemple, si un club met en place son propre jury pour les CRH 2017, celui-ci sera exempté de la règle de participation pour les manifestations suivantes et ne sera concerné par cette règle qu'à partir des CRH 2018

Plusieurs clubs s'interrogent sur la pertinence d'avoir des JA et Starter "novices" lors des Championnats Romands et se demandent si ce n'est pas aux dépens des nageurs ? AM répond que cela se fait également au niveau national, et que c'est une étape de formation pour ces juges qui ne sont pas des "débutants", mais qu'il s'agit d'un perfectionnement dans leur poste respectif. D'autre part, ils sont toujours "coachés" par des Juge-Arbitre ou Starter FINA qui veillent à ce que le déroulement se passe au mieux. Il faut bien une première fois à tout le monde...

DG fait part d'une remarque pour le choix des JA : qui décide de cela et en fonction de quels critères sont choisis ces derniers ? AM répond que c'est Marie-Claire Gurtner (MCG), Responsable des Juges, qui s'occupe de la répartition des JA. Pour plus de précisions, il faut se renseigner auprès de MCG.

DG demande ce qu'il se passe pour un club qui ne respecte pas cette règle ? AM répond qu'il en va de la responsabilité de tous de respecter ce principe de fonctionnement (ne parle-t-on pas de fair-play dans le sport?) et que si le cas devait se présenter deux cas de figure pourrait se présenter : le club aurait soit une amende, soit une sanction plus lourde comme l'interdiction aux nageurs inscrits de participer à la manifestation concernée. CD précise que cela se fait depuis longtemps dans le milieu de la natation synchronisée. AM espère ne pas en arriver là, car cela serait au dépend des sportifs, qui en seraient finalement les "otages". Pour cette première saison avec cette règle, AM ne souhaite pas mettre en place de sanction et laisser le temps, notamment aux clubs moins organisés, de faire le nécessaire dès cette saison. A suivre et à ajuster le cas échéant pour la saison prochaine !

4. Divers

Avant de clore la séance, AM rappelle que si les clubs souhaitent que leur meeting figure sur le calendrier RSR, il fallait lui mentionner par email (inscriptions@association-rsr.ch).

AM remercie encore une fois les clubs présents pour cette séance qui s'est vu constructive.

La séance est levée à 17h15.